

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 30 octobre 2023, à 9 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 815, rue Bel-Air, salle 02-101, le lundi 30 octobre 2023, à 9 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 octobre 2023, à 9 h

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires des élus

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et commentaires du public

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1238505007

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution des travaux de gainage, de planage et de pavage, sur la rue Grand Trunk, entre les rues De Condé et D'Argenson en dehors des plages horaires prescrites (dossier 1238505007)

*District(s) :* Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

## 70 – Autres sujets

**70.01** Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Sylvie PARENT  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le vendredi 27 octobre 2023

**Dossier # : 1238505007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement Le Sud-Ouest, autorisant l'exécution des travaux de gainage pour une période maximale de cinq (5) nuits, soit une (1) nuit entre les 1er et 3 novembre, une (1) nuit entre les 5 et 7 novembre, une (1) nuit entre les 8 et 10 novembre, une (1) nuit entre les 12 et 14 novembre et une (1) nuit entre les 15 et 17 novembre 2023, ainsi que l'exécution des travaux de planage et de pavage sur la rue Grand Trunk, entre la rue De Condé et la rue D'Argenson, en dehors des plages horaires prescrites, entre le 1er avril et le 31 octobre 2024.

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'autoriser des travaux en dehors des plages horaires prescrites;

CONSIDÉRANT QUE:

- Les opérations de chemisage (installation de la gaine) nécessitent une exécution en continu 24 heures sur 24 durant les dates:

- 1) Une (1) nuit entre les 1er et 3 novembre 2023;
- 2) Une (1) nuit entre les 5 et 7 novembre 2023;
- 3) Une (1) nuit entre les 8 et 10 novembre 2023;
- 4) Une (1) nuit entre les 12 et 14 novembre 2023;
- 5) Une (1) nuit entre les 15 et 17 novembre 2023.

- Il est nécessaire de prolonger les horaires des travaux de planage et de pavage liés au projet de réhabilitation de la conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre, afin de réduire l'impact sur la circulation et améliorer la qualité de vie des résident(e)s ainsi que raccourcir la durée de réalisation des travaux.

Il EST RECOMMANDÉ d'édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement Le Sud-Ouest, autorisant l'exécution des travaux de gainage pour une période maximale de cinq (5) nuits, entre le

1er novembre et le 31 décembre 2023, ainsi que les travaux de planage et de pavage, sur la rue Grand Trunk, entre la rue De Condé et la rue D'Argenson, en dehors des plages horaires prescrites, entre le 1er avril et le 31 octobre 2024.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-10-27 10:31

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1238505007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement Le Sud-Ouest, autorisant l'exécution des travaux de gainage pour une période maximale de cinq (5) nuits, soit une (1) nuit entre les 1er et 3 novembre, une (1) nuit entre les 5 et 7 novembre, une (1) nuit entre les 8 et 10 novembre, une (1) nuit entre les 12 et 14 novembre et une (1) nuit entre les 15 et 17 novembre 2023, ainsi que l'exécution des travaux de planage et de pavage sur la rue Grand Trunk, entre la rue De Condé et la rue D'Argenson, en dehors des plages horaires prescrites, entre le 1er avril et le 31 octobre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre, des travaux de gainage sont prévus en dehors des horaires prescrits pour une période maximale de cinq (5) nuits, sur la rue Grand-Trunk entre la rue de Condé et la rue D'Argenson, du 1 novembre au 31 décembre 2023. En effet, il est nécessaire de maintenir l'opération de chemisage (l'installation de la gaine) en continu. Cette exigence est liée au fait qu'une fois que la gaine est insérée et que le processus de cuisson a commencé, il n'est plus possible d'interrompre l'opération de chemisage.

Dans le cadre du même projet, des travaux de planage et de pavage sont également prévus sur la rue Grand Trunk entre la rue De Condé et la rue D'Argenson, du 1er avril au 31 octobre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

L'objectif de ce dossier consiste à adopter une ordonnance permettant l'exécution des travaux suivants :

- Gainage en continu, 24 heures sur 24, pour une période maximale de cinq (5) nuits durant les dates ci-dessous:

1) Une (1) nuit entre les 1er 3 novembre 2023;

- 2) Une (1) nuit entre les 5 et 7 novembre 2023;
- 3) Une (1) nuit entre les 8 et 10 novembre 2023;
- 4) Une (1) nuit entre les 12 et 14 novembre 2023;
- 5) Une (1) nuit entre les 15 et 17 novembre 2023.

- Planage et pavage du lundi au dimanche de 19 h 00 à 05 h 00, entre le 1er avril et le 31 octobre 2024.

## **JUSTIFICATION**

Il est impératif de maintenir l'opération de chemisage (installation de la gaine) en continu, 24 heures sur 24, car une fois que la gaine est insérée et que le processus de cuisson est en cours, il n'est plus possible d'interrompre l'opération de chemisage;

- Il est recommandé de prolonger les horaires de travail des travaux de planage et de pavage liés au projet de réhabilitation de la conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre afin de réduire l'impact sur la circulation et améliorer la qualité de vie des résident(e)s et raccourcir la durée de réalisation des travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTREAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La distribution des avis aux résident(e)s affecté(e)s est prise en charge par l'entrepreneur ou son sous-traitant;

- Un agent de liaison sera affecté au chantier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelghani KACEL  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-26

Catherine TCHERNEVA  
chef(fe) de division mobilité et planification  
des déplacements

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ  
directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux  
entreprises en arrondissement